

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 10 octobre 2024

**Individualisation de subvention
Exercice 2024
Association A MURGANA**

Délibération n° 020/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

DANESI Etienne,
MARCAGGI Séraphine
BIANCAMARIA Michel
LUCIANI Paul

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

L'association A MURGANA œuvre à Villanova avec efficacité depuis de nombreuses années dans les domaines des animations socioculturelles et des loisirs.

Nous nous devons de participer à l'effort culturel développé par cette association sur notre commune.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2024 à l'association A MURGANA une subvention de 2.000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la commune chapitre 65 article 6574 .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'association A MURGANA , pour l'exercice 2024 une subvention de 2.000€.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

